

Comment contester le PLU ?

Véronique VRAY
AVOCAT au Barreau de LYON
11, rue Elie Rochette
69007 LYON

Téléphone: 04 37 28 53 99

Veronique.vray@avocat-conseil.fr

Pendant l'enquête publique du 7 mai au 11 juin 2018

► FAIRE VALOIR SES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE PLU

► <https://www.registre-dematerialise.fr/739>

► Les permanences du Commissaire - Enquêteur en Mairie

Samedi 2 et Samedi 9 juin 2018 - 9h00 - 12h

Lundi 11 juin 2018 - 14h00 - 17h00

► Le Commissaire - Enquêteur répond dans son rapport de manière motivée aux observations du public et peut préconiser des modifications du projet de PLU qui pourront être prises en compte par le Conseil Municipal au moment de l'approbation du PLU.

Après l'approbation du PLU

- ▶ Le délai pour contester la légalité du PLU est de deux mois à partir de son entrée en vigueur c'est à dire après la transmission en Préfecture, l'affichage et la publication de la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU.
- ▶ **RECOURS GRACIEUX** : demande adressée au Maire qui dispose de deux mois pour répondre. Son silence vaut rejet du recours. Un nouveau délai de deux mois commence à courir pour exercer un recours contentieux.
- ▶ **RECOURS CONTENTIEUX** : demande d'annulation totale ou partielle du PLU adressée au Tribunal Administratif de LYON.

Les Effets de l'annulation du PLU

- ▶ **ANNULATION TOTALE** : Remise en vigueur du précédent PLU
- ▶ Reprise intégrale de la procédure d'élaboration du nouveau PLU
- ▶ Ou
- ▶ Reprise de la procédure d'élaboration du nouveau PLU au moment où elle a été entachée d'un vice de forme
- ▶ **ANNULATION PARTIELLE** : Le PLU reste en vigueur, seuls certains éléments sont annulés

Après l'expiration du délai de recours contre le PLU

- ▶ RECOURS CONTENTIEUX INDIRECT contre le Plan Local d'Urbanisme à l'occasion d'un recours contre un refus d'autorisation d'urbanisme - ne permet pas d'annuler le PLU.
- ▶ DEMANDE D'ABROGATION DU PLU adressée au Maire puis éventuel recours contentieux devant le Tribunal administratif en cas de refus du Maire - n'a d'effet que pour l'avenir.

Véronique VRAY
AVOCAT au Barreau de LYON
11, rue Elie Rochette
69007 LYON
Téléphone: 04 37 28 53 99

Veronique.vray@avocat-conseil.fr